RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

QUALITÉ DE L'EAU

du robinet distribuée dans votre quartier

L'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée du contrôle sanitaire de l'eau du robinet. Ce bulletin annuel vous informe sur la qualité de l'eau distribuée par votre réseau en 2025.

Réseau : **SAINTE CLOTILDE A**

Commune : **SAINT-DENIS**

Captage d'alimentation :
Puits ZEC
Forage ZEC
Forage Cerf 2*
Forage Cerf 3*

Procédé de traitement de l'eau :
Chloration (Station réservoir EST 15000)
Exploitant : **Runéo**

* Captage équipé de périmètres de protection

BILAN 2025

L'eau distribuée en 2025 est restée généralement de qualité satisfaisante pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques analysés.

Cependant, en l'absence de système de filtration des eaux brutes du puits ZEC, les eaux distribuées peuvent se troubler (augmentation de la turbidité) lors des pluies, faisant craindre des altérations ponctuelles de la qualité microbiologique de l'eau.

Dans le cadre de son programme d'actions, la CINOR a lancé des études sécurisation de la qualité de l'eau distribuée.

RISQUE MICROBIOLOGIQUE **POTENTIEL**

Le réseau est alimenté en tout ou partie par une eau d'origine superficielle ne bénéficiant pas de traitement de potabilisation adapté (absence de filtration). Cette situation constitue un facteur de risque.

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LES PERSONNES FRAGILES : personnes immunodéprimées, personnes âgées de plus de 75 ans, enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes.

Ne pas boire l'eau du robinet.

Consommer de l'eau embouteillée ou à défaut, faire bouillir au préalable l'eau du robinet au moins 3 minutes.

L'eau du robinet peut être utilisée pour les autres usages sanitaires (toilette, lavage, WC).

VOTRE EXPLOITANT VOUS INFORME

Il est nécessaire de rester attentif aux restrictions d'usages communiquées par le distributeur d'eau de votre commune, notamment lors des périodes de pluies.

L'évaluation du risque microbiologique est basée à la fois sur le niveau d'équipement du réseau en traitement de potabilisation adapté et sur le taux de conformité microbiologique mesuré par le contrôle sanitaire.

En 2025, 31 prélèvements ont été effectués sur votre réseau d'eau et sur les installations qui l'alimentent.

Les prélèvements ont donné lieu à des analyses microbiologiques et physico-chimiques, qui sont interprétées en référence aux valeurs réglementaires définies par le code de la Santé Publique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre exploitant.

Synthèse des principaux résultats analytiques des prélèvements

TYPE DE PARAMÈTRES	PARAMÈTRES	Valeurs moyennes mesurées sur le réseau	*Limites règlementaires à ne pas dépasser*	COMMENTAIRES
PHYSICO CHIMIQUE	Turbidité (NFU)	Inf. à 0,2	*2*	Eau conforme en turbidité.
	Nitrates (mg/l)	12,41 *Max : 20*	*50*	Eau conforme en nitrates.
	PFAS (µg/l)*	0,03 *Max : 0,05*	*0,1*	Eau conforme pour la somme des 20 PFAS recherchés.
	Pesticides (µg/l)*	Inf. à 0,02	*0,1*	Eau conforme en pesticides.
MICROBIOLOGIE	Bactériologie	100 % de conformité		Eau conforme sur le plan microbiologique.

* 1 µg/l (microgramme par litre) = 0,001 mg/l

Pour plus d'informations : www.eaudurobinet.re

QUELQUES NOTIONS

sur le contrôle sanitaire de l'eau du robinet

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION instaurés par arrêté préfectoral : zone autour des captages où s'appliquent des prescriptions, visant à limiter les risques de pollution.

LES NITRATES proviennent de l'activité humaine (agricoles, industrielles, domestiques). L'ingestion de nitrates à partir de l'eau de boisson reste mineure par rapport à d'autres voies d'exposition. L'ingestion de fortes doses de nitrates peut être particulièrement grave chez les nourrissons. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux-nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé.

LA TURBIDITÉ est due à la présence de particules en suspension donnant un aspect trouble à l'eau. Présentes dans les eaux superficielles notamment lors des pluies (lessivages des sols), ces particules doivent être retirées afin de garantir une désinfection efficace de l'eau avant distribution.

1 - L'EAU EST CAPTÉE

2 - L'EAU EST TRAITÉE

3 - L'EAU EST STOCKÉE

4 - L'EAU EST DISTRIBUÉE

LES PESTICIDES sont des produits chimiques utilisés en agriculture. L'ingestion de pesticides à partir de l'eau de boisson reste mineure par rapport à d'autres voies d'exposition. À forte dose, les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires. A faible dose et exposition répétée, certaines de ces substances sont suspectées d'être cancérigènes ou mutagènes.

L'analyse de **LA MICROBIOLOGIE : consiste généralement à rechercher des bactéries présentes dans les matières fécales humaines ou animales.** Les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent contenir aucun micro-organisme ou parasite constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

LES THM : Le chlore, utilisé pour la désinfection de l'eau, peut réagir avec les matières organiques et produire des trihalométhanes (THM). Ces composés induisent des nuisances gustatives. Leur accumulation dans les tissus adipeux peut favoriser l'apparition de cancers et de troubles de la reproduction.

L'ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans l'eau peut être d'origine naturelle (roches, sols) ou liée à la filière de traitement de l'eau utilisant des réactifs à base d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes dialysées. Aussi, pour les eaux utilisées en dialyse, la pharmacopée impose des normes très strictes.

CONSEILS *pratiques*

1

DE RETOUR AU DOMICILE APRÈS UNE LONGUE ABSENCE

L'eau a stagné dans les canalisations et peut être momentanément impropre à la consommation. Faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

2

À LA RÉUNION, LES EAUX SONT DOUCES

Il n'est pas nécessaire d'installer des adoucisseurs.

3

LORSQU'UN CYCLONE EST IMMINENT (ALERTE ORANGE)

Pensez à constituer des réserves d'eau (citernes, bassines...) et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour).

4

DOUBLE RÉSEAU

Toute interconnexion du réseau d'eau public avec un puits privé ou un réseau d'irrigation est dangereuse et strictement interdite.

Pour plus d'informations : www.eaudurobinet.re